



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 28 Avril 2010

Date de la convocation 21 avril 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Paulhan
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme PASSIEUX Marie, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean- Jacques, M.MERCET Pierre, PERET : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René à M.FAVIER Marc, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.LIEB François à M.COSTE Bernard, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal.		

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur CAZORLA informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de prendre en considération les difficultés de trésorerie que peut rencontrer la Communauté de Communes du Clermontais en cours d'année, lorsque les dépenses sont provisoirement supérieures aux recettes reçues.

Il ajoute que les avantages de cette procédure sont, la possibilité de faire face à des besoins ponctuels et le paiement d'intérêts uniquement lorsque cette ligne de trésorerie est utilisée.

En conséquence, Monsieur CAZORLA demande au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à souscrire auprès d'un organisme de crédit, une ligne de trésorerie, d'un montant d'un million d'Euros, représentant une partie des subventions ou dotations notifiées ou autres recettes fiscales assurées, en attente d'encaissement en section de fonctionnement.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million d'Euros, auprès d'un organisme de crédit.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISE que les dépenses afférentes à ce contrat seront inscrites au budget de la Communauté de Communes du Clermontais.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.